

**Direction Vie des Quartiers -
Subvention exceptionnelle à l'Amicale Bregille Village**

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : L'Amicale Bregille Village sollicite une aide financière qui lui permettrait de développer et de moderniser ses activités.

Une subvention exceptionnelle de 2 200 € pourrait être accordée à cette association afin de la soutenir dans ses projets.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 2 200 € sera prélevée au chapitre 65.020.6574 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de cette subvention.

«M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, je me suis abstenu en commission du budget, c'est plutôt sur la forme parce qu'à quelques encablures des élections municipales, demander une subvention exceptionnelle pour un peu de mobilier, on aurait pu attendre le mois de mars.

M. LE MAIRE : Je vais essayer de t'expliquer. Il ne faut pas voir de la malignité partout. Simplement c'est une association qui compte beaucoup de membres, qui ne demande jamais rien à la Ville, et là simplement le lave vaisselle est tombé en panne et ils ne peuvent pas attendre le mois de juin pour en acheter un autre.

Tu es déjà allé à Bregille Village ? Est-ce que tu sais où est le local ?

M. Michel JOSSE : A Bregille.

M. LE MAIRE : Mais où à Bregille ?

M. Michel JOSSE : Sur la place.

M. LE MAIRE : Pas du tout mais on ne va pas te taquiner avec cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.